Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

conformément aux normes ANSI Z400.1- 2004 et 29 CFR 1910.1200.



RAID MAX® INSECTICIDE CONTRE LES INSECTES VOLANTS 2 - No D'HOM. 29831 LOI P.A.

Version 2.0

Date d'impression 01/30/2012

Date de révision 11/07/2011

Numéro de la FDS 350000004533
SITE_FORM Number
30000000000000003849.001

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Informations sur le produit

Nom commercial	:	RAID MAX® INSECTICIDE CONTRE LES INSECTES VOLANTS 2 - No D'HOM. 29831 LOI P.A.
Utilisation de la substance/du mélange	:	Insecticide
Société	:	S.C. Johnson et Fils, Limitée 1 Webster Street Brantford ON N3T 5R1
Numéro d'appel d'urgence	:	Téléphone D'Urgence Médical et de Transport (24 Heures) (866) 231-5406 Téléphone D'Urgence Médical International (24 Heures) (952) 852-4647 Téléphone D'Urgence de Transport en Canada (24 Heures) (613) 996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Apparence/odeur	:	blanc / aérosol / légère
Préoccupations immédiates	:	Attention CAUSE DES IRRITATIONS AUX YEUX. Contenu sous pression. Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu. Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition	:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Ingestion.
Yeux	:	Causes: Irritation modérée des yeux
Peau	:	Peut causer des rèactions cutanées dans de rares cas.



Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer de l'irritation.

Inhalation : Nocif par inhalation.
Peut causer des effets systémiques.

Ingestion : Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.
Peut provoquer des douleurs abdominales.
Nocif en cas d'ingestion.

Condition médicale aggravée : Des gens qui ont des troubles de la peau peut être plus prédisposées à l'irritation.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les produits chimiques dangereux qui sont présents à des niveaux égaux ou supérieurs aux niveaux à déclarer en vertu de la norme 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA ou du Règlement canadien sur les produits contrôlés sont énumérés dans le tableau ci-après :

Nom Chimique	No.-CAS	Pour cent en poids
Petroleum gases, liquefied	68476-85-7	30.00 - 60.00
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	5.00 - 10.00
Piperonylbutoxyde	51-03-6	1.00 - 5.00
D-Trans-allethrin	28057-48-9	0.10 - 1.00

Pour de plus amples renseignements sur les ingrédients présents dans le produit, consulter le site www.whatsinsidescjohnson.com.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Inhalation : Transférer la personne à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.



Ingestion	:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Risque d'explosion des aérosols par le feu. Le contenant peut fondre et répandre en chaleur du feu. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Information supplémentaire	:	Combattre l'incendie à une distance maximale ou à partir d'un endroit protégé. Rafraîchir les conteneurs exposés au feu - s'en approcher avec prudence. Porter une combinaison de protection intégrale et un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC) Note: Propulseur
Limite d'explosivité, inférieure	:	Note: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Note: donnée non disponible
Classification NFPA	:	Aérosol Niveau 1, normes NFPA 30B

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Enlever toute source d'ignition. Porter un équipement de protection individuel.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.
Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte.



Si l'aérosol est endommagé:
Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.
Endiguer les renversements considérables.
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas percer le contenant, ni le jeter au feu.
Ne pas pénétrer dans les zones d'utilisation ou de stockage sans une ventilation adéquate.
Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas vaporiser vers le visage.
Ne pas utiliser dans des zones qui n'ont pas une ventilation adéquate.
Utillser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi.
TENIR LE PRODUIT HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas stocker à plus de 50°C (120 °F) car le contenant pourrait exploser.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.



8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d' Exposition

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Non-standard units	Base
Petroleum gases, liquefied	68476-85-7	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA
Petroleum gases, liquefied	68476-85-7	-	1,000 ppm	-	ACGIH TWA
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	1,200 mg/m3	152 ppm	-	SUPPLIER

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Arrangement industriel : Lémission dune quantité importante de vapeurs peut être contrôlée au moyen dune ventilation locale par aspiration ou dune protection respiratoire.
Ne pas vaporiser dans des éspaces fermés.

Arrangement de ménage : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Protection des mains : Pas d'exigence particulière

Protection des yeux

Arrangement industriel : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Arrangement de ménage : Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond après manipulation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	aérosol
Couleur	:	blanc
Odeur	:	légère
pH	:	donnée non disponible
Point de fusion	:	donnée non disponible
Point d'ébullition	:	100 °C
Point de congélation	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	< -7 °C < 19.4 °F Méthode: (TCC) Propulseur
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité	:	0.940 - 0.975 g/cm3
Hydrosolubilité	:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de décomposition	:	La décomposition par la chaleur peut provoquer le



dangereux		dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral Evalué(e) > 2,990 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal Evalué(e) > 20,000 mg/kg
Effets chroniques Cancérogénicité	:	donnée non disponible
Mutagénicité	:	Pas anticipé
Effets sur la reproduction	:	donnée non disponible
Tératogénicité	:	donnée non disponible
Sensibilisation	:	donnée non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques	:	donnée non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS DE PESTICIDES:
Respecter tout règlement fédéral, provincial, et d’État, et toute



ordonnance locale et municipale en vigueur concernant l'éliminatio
Consommateur peut jeter le récipient vide dans le détritus, ou réutilisez-le où les équipements existent.

Classification du Déchet RCRA : D001 (Déchet Inflammable)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- **US DOT (Departement dês Transports) & Transport de Substances Dangereuses au Canada:**

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2.1
Numéro ONU	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport maritime

- *IMDG:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2
Numéro ONU:	1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
No EMS:	F-D, S-U
Note:	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS - INFLAMMABLE, 2.1
Classe:	2.1
UN/ID No.:	UN 1950
Groupe d'emballage:	Aucun(e).
Note:	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion, la conformité de l'emballage de ce produit avec les critères actuels IATA/ICAO n'a pas été déterminée. Veuillez consulter les Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les



instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

État actuel de notification : Tous les ingrédients de ce produit respectent le Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Règlements du Canada : Ce produit est classé conformément aux critères du règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par le règlement sur les produits contrôlés.

16. AUTRES INFORMATIONS

HMIS Ratings

Santé	2
Inflammabilité	4
Réactivité	0

Codes Pour le NFPA

Santé	2
Feu	4
Réactivité	0
Spécial	-

Information supplémentaire
Ce document a été préparé avec des données dont les sources ont été jugées fiables. Cela ne constitue pas une garantie, expresse ou implicite, sur l'exactitude de l'information donnée aux présentes. Les conditions réelles d'utilisation et de manutention sont indépendantes de la volonté du vendeur. L'utilisateur est responsable de l'appréciation de toute l'information disponible lorsqu'il utilise ce produit à des fins particulières, et de la conformité de cette utilisation aux lois en vigueur (fédérales, provinciales, municipales, etc.).

Préparé par:	SC Johnson Global Safety Assessment & Regulatory Affairs (GSARA)


SC Johnson
A FAMILY COMPANY